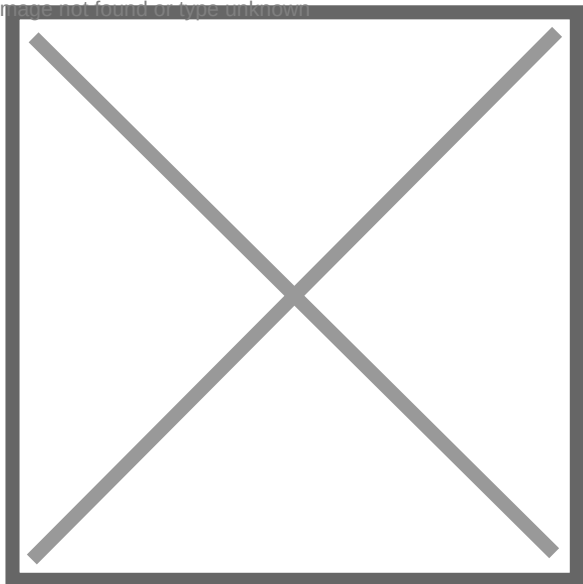


Image not found or type unknown



Location de parcelle de stationnement de mobilhome

Par **Minimir47**, le **18/07/2013** à **11:30**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai besoin d'un conseil pour un différent avec un gestionnaire de location de parcelle pour un mobil-home (sur terrain de camping privé). Ce mobil-home ayant été cédé à un acheteur qui doit retirer ce mobil-home de son emplacement actuel, et le contrat de location de la parcelle étant rédigé ainsi : "La redevance annuelle est soldée au jour de la vente." Le terme "soldée" est assez ambigu : est-ce le restant de la location de la parcelle (càd les 6 mois qui cours encore jusqu'à 12/2013) ou est-ce que ça signifie que la location s'arrête au moment de la vente pour l'ex-propiétaire du mobil-home ?
Merci de votre réponse.